



# Les décisions du Bureau en bref

22 février 2023

## Parc naturel régional du Pilat 22 février 2023

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

### ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Aménagement du territoire et Paysages s'est réunie le 16 janvier 2023. Elle a défini les thèmes des prochaines éditions du concours d'architecture. Le « changement de destination » sera celui de l'édition 2023. L'état d'avancement du Plan de Paysage des Transitions a été abordé : la dernière phase actuellement lancée consiste en l'élaboration d'un plan d'actions.
- La Commission Évaluation et Révision de la Charte s'est tenue le 25 janvier 2023, pour la première fois en configuration élargie à tous les membres du Bureau. Un point d'étape sur les travaux réalisés en 2022 a été présenté. Une discussion sur les modalités de la consultation hors cadre législatif sur une première version martyre de la Charte a eu lieu. Enfin, la manière d'appréhender certains sujets dans la charte a été discutée : phytosanitaires, loisirs motorisés, marques territoriales, chasse, carrières d'extraction de roches massives et minerais et fréquentation touristique.
- Le Comité de pilotage du Contrat vert et bleu réuni le 19 janvier 2023 a fait le bilan des demandes de subvention restant à déposer auprès des financeurs. Le dépôt des dossiers pour un financement européen FEDER est enfin possible. Il a été rappelé que 2023 était la dernière année de programmation financière au titre du contrat vert et bleu.

### PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la demande de subvention du Syndicat mixte du Parc auprès de la Région pour la réalisation de l'évaluation environnementale du projet de Charte 2026-2041. Elle sera confiée au Bureau d'études Acer Campestre.
- La demande de subvention de la Commune de La Chapelle-Villars auprès de la Région, dans le cadre du futur Contrat de Parc, pour son projet d'optimisation de l'éclairage public.
- la demande de subvention de Saint-Etienne-Métropole auprès de la Région, dans le cadre du futur Contrat de Parc, pour la réalisation d'une boîte à outils juridiques visant à faciliter le développement du photovoltaïque en toiture par les collectivités de la métropole stéphanoise et du Pilat.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la signature d'une convention avec l'État au travers de laquelle l'État apporte un soutien financier à l'ingénierie du Syndicat mixte du Parc sur la période 2023-2025.
- sa participation à un numéro spécial « Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes » du Magazine Terre Sauvage qui paraîtra en 2024 dans le cadre d'un partenariat entre les Parcs et l'Agence Régionale du Tourisme d'Auvergne-Rhône-Alpes.

## PROCHAINES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL ET DU BUREAU

- **Comité syndical** : 28 juin 18h30
- **Bureau à 18h** :
  - 15 mars,
  - 26 avril,
  - 31 mai,
  - 14 juin.

## ÉCHANGES DIVERS

Le Bureau du Parc a échangé sur l'organisation de deux évènements sur le Pilat :

- la Mad Jacques Trek prévue les 13 et 14 mai pour sa 2<sup>ème</sup> édition dans le Pilat,
- O'bivwak, raid organisé par la ligue régionale de course d'orientation pour sa 42<sup>ème</sup> édition, les 27 et 28 mai à Marlhès.

Les organisateurs de ces deux évènements ont sollicité le Syndicat mixte du Parc pour :

- avis sur les bonnes conditions de déroulement de la manifestation,
- relais et soutien de communication,
- présence sur place le jour de l'évènement.



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)